



Calcul Absence Congé payé

Par **Debethune Samuel**, le 10/10/2017 à 11:35

Bonjour à tous,

Je me permets de faire appel à vos connaissances concernant le calcul des jours d'absence en congé payé. En effet j'ai pris contact avec ma responsable paye pour connaitre la méthode utilisée mais la seule réponse que j'ai obtenu c'est "il s'agit d'un logiciel de paye légal qui le fait".

Mon soucis est que je ne sais pas comment il est calculé au sein de mon entreprise et que le taux varie d'un mois à l'autres.

Voici les détails :

Entreprise en jours ouvrés (5J)

paye de septembre 2017 sur pointage du 31/07 au 03/09

Désignation	Base	Taux/%	Montant
Salaire de base	151.67		2037.06
Major. H. Samedi 25%	7.00	3.358	23.51
Prime de Grand Froid	79.00	0.570	45.03
[s]ABS Conges payes 2...	14.00	96.126	1341.76-[/s]
Indem conges payes 2...	14.00	118.128	1653.79
ABS J ferries chomes	7.00	13.431	94.02-
Paie J ferries chomes	7.00	13.431	94.02
Prime ancienneté	1145.00	6.000	68.70

Brute.....2482.33

D'après vous qu'elle est la méthode de calcul exacte utilisée ?

merci de votre aide

Par **P.M.**, le 10/10/2017 à 13:09

Bonjour,

Peu importe que l'entreprise utilise un logiciel, l'employeur devrait justifier les calculs, d'ailleurs s'il se trouvait devant le Conseil de Prud'Hommes, il serait bien obligé de le faire...
Ce que l'on peut noter ce que l'indemnisation des congés payés est plus élevé que la retenue

mais avec la seule feuille de paie, il me paraît impossible d'en expliquer le calcul...